

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/96

Objet : 96 - Contrat VN 23036 – Contrat de licence TEAMS

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition formulée par l'entreprise KOESIO,

Décide

De signer le contrat n°VN23036 – Contrat de licence Microsoft TEAMS avec l'entreprise KOESIO domiciliée 56, rue Paul Claudel, Parc d'Activités Magré-Romanet, 87000 LIMOGES.

Le contrat comprend un forfait d'activation de 157.00 € HT, et une redevance mensuelle de 370.00 € HT, soit un total annuel de 4 597.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période d'un an non reconductible.

Fait à Vire Normandie, le 15 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230621-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

